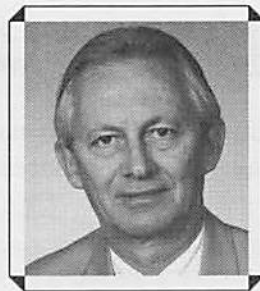




ENTRÉE NOUS

M E S S A G E D U P R É S I D E N T

Michel Riopel



Nous venons de tourner la page sur cet été qui ne nous laissera pas les plus merveilleux souvenirs pour ce qui regarde la température. Avec des pluies fréquentes et un thermomètre dont le mercure s'est rarement élevé au-dessus des 25°C, plusieurs d'entre vous ont probablement dû annuler ou remettre des projets de vacances. Pour nous consoler, nous ferons donc appel au vieil adage : « Heureusement, il faisait beau dans notre 'intérieur' »...

Notre association n'a pas été réduite à végéter, tout au long de cette soi-disant « belle saison ». Vous trouvez un écho des principales activités dans les pages de ce bulletin. Avec le retour de l'automne, des programmes s'élaborent et les responsables se mettent au travail. Justin Racette, pour sa part, s'est chargé de remettre sur pied l'organisation de voyages « longue durée » ; il vous adressait récemment, à ce propos, une lettre circulaire sur les projets qu'il compte réaliser, avec votre collaboration. Au moment où j'écris ces lignes, l'organisation du déjeuner annuel des membres de l'Association, le 24 octobre, bat son plein. Nous souhaitons que vous répondrez à cette invitation en grand nombre, comme par les années passées. C'est une des principales occasions de l'année de nous rencontrer et d'échanger entre nous.

Au début de cette année, plusieurs retraités du Mouvement Desjardins ont touché des montants forfaitaires puisés aux surplus actuariels réalisés par la Caisse de retraite au cours de l'année précédente. Même s'il faisait chaud au cœur des retraités concernés d'encaisser une partie de ces surplus accumulés, il reste, à mon point de vue, une très grande différence entre ce que certains d'entre nous ont touché et ce que nous aurions pu percevoir, si on avait consenti à nous octroyer les montants qui nous concernent, dans notre Caisse de retraite. Par l'entremise du Regroupement des associations de retraités du Mouvement Desjardins, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts au règlement de cette question.

Nous sommes toujours à travailler avec l'*Alliance des associations de retraités du Québec* au projet de Loi 102. Vous êtes déjà au courant des démarches que nous avons faites à ce jour pour tenter de faire modifier la partie de ce projet de Loi qui concerne les retraités. Celles et ceux qui ont signé la carte que nous vous avons suggéré d'adresser au ministre de la Sécurité sociale, André Boisclair, pour dénoncer ce projet, ont reçu une réponse du ministre lui-même. Il affirmait le bien-fondé de son projet de Loi et soutenait que c'était une bonne Loi pour les retraités.

En mon âme et conscience, je suis obligé de vous rappeler que le ministre ment

purement et simplement. Je pourrais même ajouter « grossièrement ». Nous ne craignons pas d'affirmer que si cette Loi est acceptée telle que présentée, elle lésera un grand nombre de personnes, surtout les retraité(e)s. En effet, cette Loi, cautionnée par le ministre de la *Sécurité Sociale*, permettra carrément aux employeurs de s'accaparer des argents des retraités et de les utiliser à leurs fins, sans aucun scrupule.

Puisque nous sommes tous concernés, nous devons donc être très vigilants. Je vous réitère la demande que je vous adressais récemment d'appuyer, dans la mesure du possible et selon vos moyens, l'*Alliance des associations de retraités*. Le travail que l'*Alliance* a entrepris est très éprouvant, j'en sais quelque chose. Les démarches que nous avons multipliées demandant du temps, mais également de la perspicacité, de la persévérance et du courage. Je vous assure, quant à moi, de mon entière collaboration, mais je compte aussi sur la solidarité de tous pour que nos efforts soient couronnés de succès. ■

Michel Riopel
PRÉSIDENT

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS



Le brunch du 28 mai au Jardin Tiki

Pour ce dernier déjeuner dominical de la saison, Lise et Marcel nous avaient choisi un éden, sorte de paradis terrestre de plantes vertes, de fontaines luxuriantes, d'aquariums animés de poissons colorés, de fleurs en papier et en plastique aussi près de la nature que possible... Le Jardin Tiki est un vaste

restaurant à l'architecture intérieure asiatique, dont la décoration nous transporte, dès l'entrée, quelque part dans un paysage du sud-est de la mystérieuse Asie et où le chef s'est ingénié à composer une carte

qui marie avec bonheur la cuisine dite chinoise et nos mets traditionnels.

En cette fraîche matinée d'un si triste printemps, les 75 des nôtres qui avaient répondu à l'invitation de Lise et Marcel et à qui on avait réservé un immense salon particulier contigu à une superbe véranda, ont visiblement apprécié le dépaysement. Les affriolantes danseuses

pudivement vêtues de plumes multicolores et la musique tropicale des instrumentistes aux chemises fleuries brillaient par leur absence, si ce n'est en photographies, pour nous donner le goût d'y retourner, un de ces jeudis soirs. Mais puisque nous étions là aussi pour manger, il faut bien dire un mot de l'excellent buffet à multiples sections qui posait de redoutables défis aux estomacs les plus aguerris et les plus voraces comme aux gourmets les plus pointilleux. Je n'ai, pour ma part, recueilli que des remarques louangeuses. Défrayé par notre Association, le vin coulait à flots, servi par des garçons diligents et attentionnés. Souhaitons que la prochaine saison de ces déjeuners dominicaux soit aussi populaire auprès des retraités de la région montréalaise que le fut ce magnifique repas de mai.



ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

Une journée bien remplie dans les Basses Laurentides

Le 18 août dernier, cinquante-quatre des nôtres se retrouvaient au centre Laval d'où un autocar les conduisait à



Saint-Adolphe d'Howard. Le soleil ne brillait pas de tous ses feux, ce matin-là, mais la température était douce et agréable. En raison d'un grave accident sur l'autoroute, la circulation était particulièrement lourde, mais cet inconvénient n'a pas réussi à rompre la bonne humeur qui régnait dans cet autocar de luxe.

Arrivés au *Faubourg du soleil*, nous étions accueillis par les propriétaires, l'animateur et le groupe qui y séjournait déjà. Après un rafraîchissement, nous étions entraînés dans un bingo humoristique qui n'a pas fait de millionnaires mais fait rire tout le groupe. Il était déjà l'heure de l'apéritif précédant un excellent buffet. Un guide nous a ensuite conduits dans les environs et fait revivre le temps de la Deuxième Guerre mondiale où des installations militaires bouillonnaient d'activités. Sur la montagne voisine, la plus haute des Basses Laurentides et où se trouvait précisément une tour de contrôle, nous avons admiré un magnifique panorama de la région. Des travaux en cours y feront bientôt surgir un hôtel où se tiendront toutes sortes de jeux médiévaux, dès l'été prochain. On nous affirme que ces spectacles grandioses seront uniques au Canada.

Le programme de la journée comportait une croisière sur le lac Saint-Joseph, à bord d'un radeau et avec l'accompagnement d'un animateur et de musique. Nous avons même eu l'occasion, plus tard, de visiter une exposition de robes de baptême dans l'historique église Saint-Adolphe. Après un copieux souper à l'hôtel, on nous conduisait finalement à Sainte-Adèle pour assister à une pièce de théâtre. Michel Forget, Béatrice

Picard et d'autres comédiens connus ont su nous faire rire dans une délicieuse comédie, *Un Cadeau du ciel*, d'un intérêt soutenu. Parmi les rires de l'assistance, on reconnaissait les éclats sonores de quelques-uns des nôtres. Ils amplifiaient l'hilarité générale.

Le retour fut calme, car il se faisait tard, mais il était évident que tous étaient satisfaits de cette belle journée bien remplie et en bonne compagnie. Nous sommes certains d'interpréter le sentiment général en affirmant que nous repartirons sans hésiter, l'an prochain, pour une telle excursion d'un jour.

Lise et Marcel.

Le tournoi annuel de golf de l'Association

Cet événement, qui s'est tenu, cette année, le 18 septembre, aura été un succès sous tous ses aspects. D'abord, la présence la plus remarquée fut sans contredit celle du soleil. Il était au rendez-vous et il a permis de colorer cette journée de rencontre sociale, alors que 76 participants ont semblé s'amuser tout en profitant de la beauté de cette nature extraordinaire que nous offrait le parcours du Golf de Lachute.

Un succès de participation, puisque ces 76 inscrits au golf et les 14 personnes additionnelles pour le souper se sont tous présentés comme prévus, les golfeurs bénéficiant d'heures de départ qui ont été respectées jusqu'au dernier. Un succès au niveau de la remise des cadeaux, puisque malgré la révision des politiques budgétaires de certaines institutions du Mouvement qui n'ont pu contribuer, les efforts concertés du comité organisateur (les Bisailon, Deshaies, Drolet, Dugas, St-Louis, Thibodeau et Valois) nous ont permis de conclure la soirée par la remise d'un prix à chacun des participants. Un succès gastronomique également, le repas étant excellent et rehaussé par le litre de vin par quatre personnes que nous a gracieusement offert notre Association. Enfin, un succès de l'organisation logistique de l'événement grâce au travail minutieux et hautement apprécié de Marcel Beauchemin qui, du Salon des Bâtisseurs, s'est chargé de colliger toutes les

inscriptions et d'en dresser la liste exacte pour établir les groupes de 4 joueurs et la succession des départs.

À tous ces gens et aux participants, je dis merci et souhaite ardemment que l'an prochain, chacun pense à inviter un ou une autre retraité(e) à se joindre au groupe et profiter de cette magnifique occasion pour des retrouvailles tout en s'amusant fermement.

JEAN-LOUIS BOURGET
RESPONSABLE DU TOURNOI 2000

Gilles Titley, Lieutenant-gouverneur ... d'un jour

L'un de nos membres, Gilles Titley, a remplacé M^{me} Lise Thibault au poste de Lieutenant-gouverneur du Québec, le temps du Parlement des Sages, du 11 au 13 septembre dernier, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Organisée par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (ADRQ), cette simulation des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale par des aînés, le Parlement des Sages, tenait sa première législature. Celles et ceux qui y ont participé se promettent de renouveler l'expérience, tant elle leur a paru enrichissante. Cette simulation s'est déroulée dans les formes traditionnelles, avec son ouverture officielle, l'assermentation des députés, les discours du premier ministre et des chefs de l'Opposition, la présentation de projets de loi, des débats, des périodes de question, des déclarations ministérielles, etc., jusqu'à la sanction des lois adoptées par ce Parlement des Sages.

Dans son discours d'ouverture officielle mûrement réfléchi et soigneusement rédigé, le Lieutenant-gouverneur Titley a notamment déclaré: «Vous avez devant vous une assemblée constituée d'un parti au pouvoir, soit les autonomistes, d'un parti formant l'Opposition officielle, soit les interventionnistes, et d'un parti formant la deuxième opposition, soit les écologistes. Le Premier ministre est entouré de 15 ministres; c'est un cabinet modeste. Nous avons, pour constituer ce parlement, quelque 120 députés dont les 2/3 sont des femmes.

Tout le monde aspire à conserver sa jeunesse, mais personne ne court après la vieillesse. Pourtant, la vieillesse n'est pas nécessairement une catastrophe, surtout si elle est synonyme de sagesse, de maturité, d'expérience, de surpasse-

ment et, pourquoi pas, de joie de vivre et de participation à la vie communautaire. Certes, il faut tenir compte des forces qui diminuent, mais rien n'empêche que les effets des gestes des aînés valent souvent autant que les autres mais différemment, à cause de toute l'expérience, la richesse, la sagesse qu'ils contiennent. Le Parlement des Sages en fera la preuve, nous vous le garantissons. Pour les gens âgés ou retraités, l'action bénévole ou volontaire devient l'engagement de plusieurs; c'est un apport d'une richesse non mesurable, non quantifiable et surtout irremplaçable. Qu'on se le dise. Et selon le mot du sociologue Jacques Grand'Maison, «...le bénévolat est un des seuls courants chauds qui nous restent».

Les personnes âgées demeurent des payeurs de taxes et des citoyens à part entière, qui ont collaboré à l'édification de notre civilisation et qui sont toujours intéressés à poursuivre, dans la mesure de leurs moyens. Un édifice comporte des piliers qui soutiennent et un toit qui couvre et protège; les personnes âgées sont les deux... Mesdames, messieurs, J'ai l'honneur (pour le temps que cela dure) à titre de Lieutenant-gouverneur, d'ouvrir cette session de la première législature du Parlement des Sages 2000».

Le déjeuner annuel des membres

Le banquet

La qualité de l'accueil, celle du décor, du service et du rapport qualité/prix ont convaincu les organisateurs de notre déjeuner annuel de nous convier de nouveau, cette année, à la Salle de réception *Le Rizz*, rue Jarry. À partir de 11 h, en cette superbe matinée du 24 octobre, le vaste stationnement de l'établissement se remplissait à vue d'œil. À l'intérieur, dans le magnifique hall d'entrée, on se pressait de plus en plus autour du bar où des serveurs pressés et attentionnés servaient le vin rouge ou blanc (l'eau *Noya*, pour les abstinentes) et se promenaient ensuite parmi les groupes pour remplir les coupes à mesure qu'elles se vidaient.

Quand les portes de la salle à dîner furent ouvertes, le hall fut peu à peu délaissé et 153 convives se partagèrent les tables, par groupes de dix personnes, sous l'œil attentif des serveurs expérimentés qui attendaient le moment d'entrer en scène.

Favorisée par des vins généreux et un été des Indiens qui se prolongeait, cette année, au-delà des limites habituelles,

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

comme pour nous faire oublier les désagrèments d'une période estivale plutôt terne, la bonne humeur était palpable, dans cette salle. Elle se traduisait par un sourd et joyeux bruissement des conversations qu'entrecoûpaient régulièrement de grands éclats de rire. Les garçons de table, c'est bien connu, n'ont pas d'état d'âme et se gardent bien de se départir de leur attitude neutre stricte-ment professionnelle. On peut toutefois conjecturer qu'en leur for intérieur, ils ne pouvaient s'empêcher de penser que « ces gens-là ont l'air heureux de se retrouver ensemble »...

Il faudrait être pointilleux pour trouver à redire sur le menu. L'assiette des fromages et des charcuteries, à l'entrée, était généreuse et variée. Le plat des laitues, que chacun pouvait assaisonner à son goût et « à l'italienne » préparait fort convenablement les estomacs aux mets de résistance, un rôti de veau tendre et à point, accompagné de légumes de saison. Le traditionnel gâteau au fromage suivi du café ou du thé, selon les préférences, complétaient agréablement ce banquet baptisé modestement du nom de déjeuner annuel.

Les discours

Un tel événement n'aurait pas été complet sans des discours et des allocutions. M^{me} Denise Muloin, la responsable de l'organisation du déjeuner annuel, eut à peine le temps de faire taire la foule, que son mot de bienvenue et son souhait de bon appétit étaient expédiés en moins de trente secondes. Vers la fin du repas, le président de l'Association, Michel Riopel, est monté à la tribune pour livrer son message de

circonstance. Il a d'abord exprimé sa grande satisfaction de voir un aussi grand nombre de membres à ce « déjeuner annuel de l'an 2000 » et ensuite fait une brève revue des activités de l'Association au cours des derniers mois. Il a finalement abordé la question qui lui tient le plus à cœur, par le temps qui court, puisqu'il y consacre beaucoup de temps et d'énergie: l'inique projet de Loi 102 que le ministre de la Sécurité sociale, André Boisclair, veut à tout prix faire adopter, malgré les hauts cris des porte-parole des retraités.

Ces hauts cris ne sont pas que des pleurnichages d'enfants gâtés, n'en déplaise au sous-ministre de M. Boisclair, qui a déjà accusé les retraités d'être « gras durs ». Par cette nouvelle Loi, le gouvernement du P.Q. entend permettre aux employeurs et aux syndicats de se partager sans vergogne des surplus actuariels des caisses de retraite sans que les retraités et les associations de retraités aient rien à dire, comme s'ils n'avaient pas contribué à engraisser ces caisses de retraite, durant leur « vie active ». Michel Riopel a informé les membres présents que le projet de Loi était justement déposé cet après-midi même du 24 octobre à l'Assemblée nationale. Le gouvernement est apparemment résolu à faire passer cette Loi sous le rouleau compresseur de sa majorité, comme il compte le faire pour la Loi des fusions municipales, ayant refusé, en Commission parlementaire, de tenir compte des objections tant des associations de retraités que de celles de l'Opposition officielle et de Mario Dumont, pour l'Action démocratique.

Les enjeux

La question n'est certes pas simple. On aura pu lire l'exposé des enjeux de ce débat dans notre dernier numéro. En

résumé, le gouvernement a voulu corriger, par ce projet de Loi 102, les carences de la Loi 116, en vigueur depuis 1990. Ce projet contient des dispositions acceptables, mais les retraités s'estiment lésés sur trois points importants : 1° ils sont exclus de la participation à la gestion de leurs caisses de retraite; 2° ils sont exclus de la participation aux surplus actuariels de leurs caisses de retraite; 3° les employeurs peuvent abolir à leur gré la tenue des assemblées annuelles des participants des caisses de retraite.

L'argumentaire du gouvernement s'appuie sur le raisonnement suivant : La seule promesse contenue dans un régime de retraite est d'assurer une rente aux retraités. Sa rente versée, le retraité n'a plus rien à dire et n'a aucun droit de regard sur le fonds lui-même. Pour illustrer ce point et démontrer que les retraités n'ont pas droit au partage des surplus actuariels, on pose la question suivante : Si le fonds de retraite faisait des déficits au lieu d'un surplus, les retraités accepteraient-ils une diminution de leur rente ?

À ce raisonnement, l'Alliance des associations de retraités, dont fait partie le Regroupement des associations de retraités du Mouvement Desjardins auquel est affilié notre Association et à l'exécutif duquel siège Michel Riopel, oppose deux arguments principaux : Le premier est basé sur le droit : un régime de retraite n'est pas un « cadeau » de l'employeur, mais le résultat d'un « contrat » entre deux parties. Les tribunaux ont toujours considérés les régimes de retraite comme faisant partie d'un contrat. Or, selon le droit, un contrat ne peut être modifié unilatéralement. Le deuxième argument s'appuie sur le principe de la rémunération globale. Lorsqu'un employeur négocie les clauses

d'un régime de retraite, il calcule ses coûts et il en tient compte au moment de présenter ses offres salariales. Ce calcul relève du simple bon sens. Par conséquent, il est vrai de dire que le régime de retraite est du « salaire différé ». Les tribunaux ont jugé que les retraités avaient droit au partage des surplus actuariels en raison des risques qu'ils ont encourus : risque de la perte de l'emploi avant la retraite, risque de l'inflation, etc.

L'Alliance des associations de retraités se croit donc en mesure et se propose de contester cette loi devant les tribunaux, si elle est ratifiée telle que présentée. La puissante Association des retraités de Hydro Québec a déjà entamé des procédures contre son employeur à ce sujet. En conclusion de son allocution, le président a incité les membres de notre Association à répondre généreusement à l'appel de l'Alliance pour une levée de fonds qui lui permettra de s'opposer à cette Loi par tous les moyens légaux.

Les heureux gagnants

Dans la bonne tradition, une telle fête ne pouvait pas se terminer sans quelques prix de présence, comme au bon vieux temps des assemblées générales des caisses populaires de jadis. Le hasard, dit-on, fait bien les choses : M. Guy Boissonneault, retraité de la FMO et M^{me} Monique Tremblay, épouse de Jean-Marie, retraité de la CP Immaculée Conception, se sont vus respectivement attribuer une paire de billet de hockey et M. Robert Lacombe, retraité de la CP Saint-Laurent, recevra un volume. L'horloge avait depuis un bon moment sonné les trois coups de quinze heures quand les convives ont commencé à se disperser en se promettant de se revoir. ■

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

BISAILLON, Claude. Directeur général, retraité de la CP Napierville.

BUREAU, Claire. Service aux membres, préposée à accueil, retraitée de la CP Roussillon.

CÔTÉ, Paul. Directeur général, retraité de la CP Sainte-Julie.

HARRISSON, André. Directeur général, retraité de la C.E. Northern, à titre de membre auxiliaire.

LECAVALIER, Jacques. Commis, centre de compensation, division recouvrement, retraité de la Confédération.

Mac NICOLL, Lise. Directrice, Service aux membres, retraitée de la CP Rivière-des-Prairies.

MALETTE, Ghislaine. Technicienne. Contrôle et qualité, Centre de compensation Desjardins, retraitée de la Confédération.

MARCUZZO-SÉVIGNY, Ninon. Préposée à la clientèle, retraitée de C.D.T.C. (VISA DESJARDINS).

MONETTE, Armande. Conseillère, Services financiers, retraitée de CP Notre-Dame-de-la-Garde, Verdun.

RACICOT, Bernard. Directeur général, retraité de la CPD Saint-Hubert.

RACICOT, Lise. Réceptionniste à la direction générale, retraitée de la FMO.

ROBERT, Pauline. Secrétaire de direction, retraitée de la CP Dorion.

SAINTE-LOUIS, Jean-Marc. Directeur général, retraité de la CP Fatima, Longueuil.

ERRATA

Dans le dernier numéro du bulletin, sous cette rubrique, il aurait fallu lire :

MARIER, Claire. Conjointe de J.J. Coupal, retraité de la CP Brébeuf, à titre de membre associé.

TRUDEL, René. Directeur général, retraité de la CP Sainte-Agathe-des-Monts.

Nous nous excusons de ces impardonables distractions.



Les retraités des temps nouveaux

En décembre 1999, le conseil d'administration de notre Association faisait appel à Gilles Marette pour remplacer Jean-Paul Descôteaux, démissionnaire, à titre de représentant, à ce conseil, des employés retraités de la Fédération. Ce procédé, on le sait, est prévu par nos règlements quand survient un départ avant la fin d'un mandat. Lui-même retraité depuis 1997, le candidat présenté acceptait volontiers de combler le poste devenu vacant. Il représente typiquement, parmi les dirigeants de l'Association, la catégorie de plus en plus présente dans nos rangs des « jeunes retraités », de ces *baby-boomers* qui sortent en rangs serrés du marché du travail, désireux de profiter au maximum de ce que l'on a convenu d'appeler la « Liberté 55 ».

Ils sont le plus souvent chargés d'expérience et riches d'une culture d'entreprise que l'on ne retrouvera sans doute plus à l'avenir, même dans un Mouvement comme le nôtre. Ils ont œuvré dans la même entreprise durant vingt ou trente ans, en ont gravi les échelons, en connaissent tous les secrets, ont développé un fort sentiment d'appartenance. Ils saisissent les opportunités que leur offre une confortable retraite au moment où ils pourraient vraisemblablement donner à leur employeur (qui paraît fort peu s'en soucier) le meilleur d'eux-mêmes et préparer leur relève en transmettant à des plus jeunes leur savoir et le fruit de leur expérience.

Ces retraités de la jeune génération n'ont donc pas subi la retraite comme certains de leurs prédécesseurs l'ont fait jadis, y entrant à reculons comme dans l'antichambre de la mort, y pénétrant épuisé, à bout de forces, diminué et souvent sans ressources.

Faire carrière aux caisses populaires dans un créneau bien spécifique

Ce préambule ne veut que mettre en relief un phénomène caractéristique de notre époque: Gilles Marette dégage

l'énergie, la force de l'âge et l'optimisme de cette génération de jeunes retraités. Au premier abord, il semble ironique de l'inviter à réveiller ses souvenirs, comme on aime le faire auprès des « anciens », tellement son passé paraît proche de son présent. Trente-trois ans sur le marché du travail dont vingt-cinq au Mouvement Desjardins ont cependant rempli son cheminement de carrière d'une expérience loin d'être banale.

Membre engagé de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec durant un quart de siècle, Gilles Marette a récemment piloté l'intégration de l'Association professionnelle des gestionnaires immobiliers accrédités du Québec à celui des Administrateurs agréés du Québec (ADMA) dont il est désormais un membre en règle. Le domaine de l'évaluation immobilière est sa branche, sa spécialité, le domaine auquel il a consacré et consacre toujours sa carrière, puisqu'il se prévaut de son titre de « conseiller en immeuble » et accepte d'agir à ce titre dans des circonstances qui coïncident avec son programme de retraite.

C'est après avoir acquis une bonne expérience de la construction qu'il a décidé, dans la vingtaine, de retourner aux études et de se qualifier comme évaluateur professionnel. Il trouvait immédiatement un emploi auprès d'une firme spécialisée dans l'inspection et l'évaluation municipale. Quelques années plus tard, il est chef d'une équipe d'agents évaluateurs au ministère québécois des Travaux publics avant d'être embauché par Fiducie Desjardins où il est responsable de l'évaluation des prêts hypothécaires. En 1973, il entrait à l'Union régionale de Montréal, au siège social du boulevard Saint-Laurent. Fort d'une expérience de près de dix ans, il se sent de taille à relever de nouveaux défis. Chef d'une équipe d'évaluateurs, il gère les activités immobilières de l'Union régionale avant qu'elle ne devienne la FMO. Les anciens se souviendront (on croit rêver en écrivant cela aujourd'hui) que tout prêt hypothécaire supérieur à 40,000 \$ devait recevoir l'approbation de l'Union régionale!

La fonction, la description de tâche et les responsabilités de Gilles Marette ont évidemment évolué au fil des années. Conseiller en immeuble et analyste-conseil de 1980 jusqu'à sa retraite, il a progressivement consacré une bonne partie de son temps auprès des dirigeants des caisses populaires affiliées, alors que celles-ci connaissaient un élan de croissance qui postulait des besoins d'espaces et des accroissements de personnel. Dans le champ de ses compétences et de ses attributions, il intervenait comme conseiller en matière de construction, de location, de renouvellement de baux, de contrats de sous-location, d'agrandissement, de réaménagement, de recherche de sites et de locaux, etc.

Parallèlement, il avait la responsabilité de la gestion des locaux et des immeubles de la Fédération. Il procédait à l'analyse des comptes de taxes, gérait les dossiers d'assurances, planifiait et réalisait les travaux d'entretien et de réparation des édifices, etc.

Gilles Marette n'a toutefois pas limité son travail à la seule gestion et à la fonction conseil. Il a notamment rédigé, à l'intention des caisses affiliées, plusieurs mémoires, dont un qui connut un notable retentissement, décrivant les étapes d'une méthode de contestation des évaluations foncières. Il a également établi une liste de firmes d'évaluateurs agréés acceptées par la Fédération, élaboré des critères d'évaluation de même que des politiques et des procédures d'acceptation. On lui doit aussi la réalisation d'un formulaire que doivent utiliser les caisses populaires lors de prêts hypothécaires, ainsi qu'un cours en évaluation immobilière à l'intention des dirigeants et des cadres des caisses.

Engagement professionnel et social

Il a toujours été actif dans les associations professionnelles de sa spécialité. Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, comme il a été signalé plus haut, après avoir réalisé l'intégra-

tion à cet organisme des 110 membres de l'Association des Gestionnaires immobiliers accrédités du Québec, il a été président, de 1998 à 2000, de l'Association professionnelle des gestionnaires immobiliers accrédités du Québec. Il est également membre de l'Association professionnelle des estimateurs-conseils du Québec inc. et de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec. Son attachement à Desjardins ne se dément pas: il a accepté, à sa retraite, de faire partie du conseil d'administration de la Caisse populaire Marie-Reine-des-Cœurs de Montréal. Nul doute qu'il prolongera cet engagement au sein de notre Association. ■

L. B.

DÉCÈS

FORTIN, Louisda. Retraité de la FMO, décédé le 16 septembre 2000, à l'âge de 85 ans et 3 mois.

MARCHAND, Jeannette. Retraîtée de la CP Sainte-Cécile de Salaberry, décédée le 29 juin 2000, à l'âge de 90 ans et 9 mois.

Nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis.

Entre Nous est publié trois fois par année au Salon des Bâisseurs, siège social de l'Association des retraités de la FMO et de ses caisses affiliées, 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, C.P. 214, Succ. Desjardins, Montréal, Qc, H5B 1B3. Tél.: (514) 281-8755. Responsable de la publication: Léo Beaudoin. Mise en pages et impression: Claudette Chaput. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale sous le numéro 9251064. L'Association est membre du Regroupement des associations des retraités du Mouvement Desjardins.